



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Régulariser les travailleur(e)s sans papiers, c'est bon pour tous les salariés !

Cuisiniers, maçons, agents de nettoyage, jardiniers, boulangers, aide à domicile, ... Ils et elles occupent des métiers dans des secteurs professionnels que le gouvernement appelle « en tension », où le manque de main d'œuvre est chronique.

Cela dure depuis des années

Ils ne prennent le travail de personne. Ils font le travail que personne ne veut, parce que trop pénible, trop dur, trop mal payé, avec des horaires impossibles et des droits inexistantes.

Pour cotiser : pas de problème !

Ces hommes et ces femmes travaillent depuis des années dans notre pays. Comme tous les salariés sur leur bulletin de paye, ils sont soumis à cotisations pour la Sécurité sociale, la retraite, le chômage, ... et nombre d'entre eux payent des impôts. Comme tous les salariés, ils et elles contribuent à la richesse des entreprises et à celle de notre pays. Comme tous les citoyens, ils et elles participent par leurs cotisations au financement du logement social, des services sanitaires, scolaires, sociaux...

Un véritable racket d'Etat

En retour, ils et elles ne bénéficient pas de la Sécurité sociale, encore moins de la retraite. Leurs cotisations ne servent qu'à alimenter les caisses des organismes sociaux et de l'Etat !!

À cela s'ajoute la trop fréquente surexploitation au quotidien (heures de travail à rallonge, heures supplémentaires non payées, changement arbitraire de poste, de planning, licenciement camouflé...) parce qu'ils sont privés de droits, parce qu'ils sont « sans papiers ».

Trop, c'est trop !

C'est pour en finir avec ces injustices que 300 travailleurs « sans papiers » se sont mis en grève le 15 avril sur la région parisienne suivis par 400 autres, le 20 mai.

Devant l'importance de cette mobilisation et face à la sympathie de l'opinion publique qui découvre cette réalité effarante, le Premier ministre a rapidement annoncé qu'il fallait « trouver la meilleure solution possible pour les travailleurs concernés » et appelait à un « dispositif d'accueil des étrangers dans les secteurs économiques où les besoins de main d'œuvre sont reconnus ».

Les succès engendrés

Aujourd'hui, après plusieurs semaines de grève, plus de 350 régularisations sont en cours. C'est autant de salariés qui peuvent enfin vivre, circuler librement, travailler sans craindre de ne plus rentrer chez eux le soir à cause de rafles policières indignes ! Ils et elles ont conquis leur liberté et fait respecter leur dignité, grâce à leur courage et avec la CGT à leurs côtés.

Cela ne fait vraiment pas le compte !

Les préfetures de la région parisienne continuent de tenter d'imposer chacune

leurs propres critères, se « renvoyant la balle », inventant chacune sa propre loi. Objectif ? Freiner la seule décision réaliste dans ce conflit : **la régularisation du salarié, dès lors où il y a une promesse d'embauche de l'employeur et que le métier exercé est en déficit de main d'œuvre.**

Aujourd'hui, un décret applicable depuis le 1^{er} juillet 2007 oblige les employeurs à vérifier l'authenticité des documents de leurs salariés. Cette démarche risque de déstabiliser des entreprises et des branches entières. Cela peut entraîner de nombreux licenciements de salariés, lesquels pourraient être réembauchés aussitôt à côté ou au même endroit, mais « au noir ». La société y perd et les salariés se retrouvent aux mains des « négriers » et des affairistes de tous genres.

Chacun sait qu'un appel aux travailleurs immigrés « réguliers » au chômage pour remplacer les « sans papiers » est illusoire. Ceux qui sont enfin sortis d'une condition de paria ne veulent pas y retourner. Ils aspirent, comme tous les salariés de notre pays, à un travail de qualité, mieux payé, où ils ont leur mot à dire. C'est la discrimination persistante à l'embauche, parce qu'ils sont d'une autre origine ou d'un quartier « sensible », qui bloque tant d'entre eux au chômage. Ce ne sont évidemment pas les salariés « sans papiers » qui eux, n'ont pas accès aux métiers qualifiés !

Pour assainir la situation, il n'y a pas d'autre solution que de les régulariser

Ce n'est pas une « prime à l'illégalité ». C'est la simple reconnaissance d'une réalité. C'est rétablir des salariés dans leurs droits. C'est permettre à tous de combattre ce qui est en réalité une « délocalisation sur place », puisqu'ils travaillent en France avec les conditions du tiers monde. Tant que cette situation perdurera, des employeurs joueront les uns contre les autres, au mépris des revendications de tous.

Des travailleurs de Dacia en Roumanie aux sous-traitants polonais détachés à Saint Nazaire, des saisonniers agricoles aux grévistes sans-papiers parisiens, des caissières de supermarchés aux jeunes de la restauration rapide, **c'est le travail de tous les précaires qui doit être reconnu et revalorisé.** C'est ce qui assurera la garantie des droits, l'amélioration des salaires et des conditions de travail dignes pour tous et toutes.

Une convergence d'intérêts

Cette décision de régularisation permettra à ces salariés, avec une activité syndicale reconnue dans l'entreprise grâce à la lutte, de conquérir leurs droits sociaux de travailleurs. Plus généralement, c'est inciter l'ensemble des salariés de ces branches à gagner, des conditions de travail plus normales, des salaires pour vivre décemment et donc attirer des jeunes qui manquent aujourd'hui cruellement.

**La lutte des «salariés sans papiers», c'est aussi la vôtre.
Aidez-les à gagner !!**

**« CGT / Solidarité salariés sans papiers »
case 201 - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : NOM : Prénom :

prendre contact Adresse :

me syndiquer

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

.....



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.